



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : marie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 26/05/2021
Date d'affichage de la convocation : 25/05/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le 01/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le **-3 JUIN 2021**
ID : 033-213301435-20210601-2021_42-DE

Délibération n° 2021 – 42
Mardi 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de juin à dix-huit heures s'est réunis en un lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt six mai deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Michel BARSE – Elodie KOPF– Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT – Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Corinne JEANDONNET procuration à Gérard BAGNAUD

Benoît DULAU procuration à Vincent TRISTRAM

Absent(s) excusé(s) : Corinne JEANDONNET – Benoît DULAU

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Mme Hélène BURESI

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DU PLAN DE RELANCE –
CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POUR UN
SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Annule et remplace la délibération n°2021-14

Vu le Budget primitif 2021 ;

Vu le courrier du 18 janvier 2021 portant information de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ;

Vu l'estimatif en phase PRO de l'extension du Groupe scolaire comportant du pré câblage VDI ;

Vu les devis estimatifs des équipements numériques ;

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Cet appel à projets vise à soutenir l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint à ce jour un niveau, le niveau de socle numérique de base du 1^{er} degré (équipement numérique fixe et mobile mutualisable, accès informatique et réseau informatique) offrant des conditions d'accès minimales aux services et ressources numériques en ligne et partagées. Les dépenses relatives à l'acquisition de ces matériels, travaux d'infrastructures (réseau filaire, WI-FI de l'école) et extensions de garanties et prestations d'accompagnement sont éligibles à une subvention de l'État couvrant 70,00% de la dépense engagée jusqu'à 200 000,00€. Pour les écoles retenues dans le projet, les services et ressources numériques sont cofinancées à 50,00% sur la base d'un montant maximum de 20,00€ par élève (soit une subvention maximale de 10,00€/élève).

Le groupe scolaire est aujourd'hui en pleine restructuration avec la création d'unités pédagogiques supplémentaires en R+1 afin de pouvoir dimensionner le groupe scolaire pour aujourd'hui et l'avenir. Une classe supplémentaire ayant été ouverte à la rentrée de l'année 2020 – 2021 avec l'installation de la classe dans un préfabriqué dans l'attente de la réalisation des travaux. Ces nouvelles unités pédagogiques vont devoir être équipées avec des tableaux numériques

interactifs et la création d'un réseau informatique propre à l'extension. Conce place, il convient à ce jour d'effectuer une maintenance de l'ensemble des or permettre une utilisation adéquate d'un matériel qui n'a pas évolué depuis son acquisition. Les tablettes de la classe numérique sont quant à elles obsolètes et doivent être remplacées. Le travail de réflexion a également porté sur la mise en place d'une borne WI-FI dans une classe n'ayant pas une couverture suffisante.

A côté de l'ensemble de ses travaux et équipements numériques, l'équipe pédagogique va mettre en place des services et ressources numériques afin de favoriser l'usage de la pratique informatique.

Le coût pour la collectivité est aujourd'hui estimé à 27 198,02€ TTC pour la partie équipements et travaux et à 4 100,00€ TTC pour la partie services et ressources numériques. Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements et de positionner le Groupe scolaire de la commune dans l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

| EQUIPEMENTS NUMERIQUES ET TRAVAUX : 27 198,02€ TTC | | | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|
| | Montant | Acquis /sollicité | % du montant TTC |
| Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires | 18 745,00€ | Sollicité | 68,90% |
| Programme d'école contractualisée sur la partie Tableau numérique interactif uniquement | 2 230,00€ | Acquis | 8,10% |
| Autofinancement | 6 223,02€ | Acquis | 23,00% |
| TOTAL TTC : | 27 198,02€ | | 100% |

| SERVICES ET RESSOURCES NUMERIQUES : 4 100,00€ TTC | | | |
|---|------------------|-------------------|------------------|
| | Montant | Acquis /sollicité | % du montant TTC |
| Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires | 2 050,00€ | Sollicité | 50,00% |
| Autofinancement | 2 050,00€ | Acquis | 50,00% |
| TOTAL TTC : | 4 100,00€ | | 100% |

Il est demandé au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des financements dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique relatif à l'appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** les projets d'équipement numériques et de services numériques, ainsi que le plan de financement ci-avant au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions à hauteur de 18 745,00€ et de 2 050,00€ dans le cadre de l'appel à projet de socle numérique dans les écoles élémentaires et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de ces dernières.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE